INSTRUCTION COMMUNE

NIVEAU DE QUALIFICATION UN

GUIDE PÉDAGOGIQUE

SECTION 6

OCOM C106.01 – PARTICIPER À UNE ACTIVITÉ RÉCRÉATIVE DE TIR DE PRÉCISION

Durée totale : 90 min

PRÉPARATION

INSTRUCTIONS PRÉALABLES À LA LEÇON

Les ressources nécessaires à l'enseignement de cette leçon sont énumérées dans la description de leçon qui se trouve dans la publication A-CR-CCP-801/PG-002, *Niveau de qualification un norme de qualification et plan*, chapitre 4. Les utilisations particulières de ces ressources sont indiquées tout au long du guide pédagogique, notamment au PE pour lequel elles sont requises.

Réviser le contenu de la leçon, les ordres permanents du champ de tir et se familiariser avec la matière avant d'enseigner la leçon.

Photocopier les cibles qui se trouvent aux annexes B à R, au besoin.

Préparer un champ de tir conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002 *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

DEVOIR PRÉALABLE À LA LEÇON

Aucun.

APPROCHE

Une activité pratique a été choisie pour cette leçon qu'il s'agit d'une façon interactive qui permet aux cadets de faire l'expérience du tir de précision récréatif dans un environnement sécuritaire et contrôlé. Cette activité contribue au perfectionnement des compétences et des connaissances relatives au tir de précision dans un environnement amusant et stimulant.

INTRODUCTION

RÉVISION

La révision de cette leçon se compose des procédures évaluées dans le cadre du test de maniement de la carabine à air comprimé.

OBJECTIFS

À la fin de cette leçon, le cadet doit avoir participé à une activité récréative de tir de précision.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

IMPORTANCE

Il est important que les cadets participent à une activité récréative de tir de précision parce qu'elle leur permet de faire l’expérience du tir de précision de façon amusante, dynamique et sécuritaire.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Point d'enseignement 1 **Superviser la participation des cadets à une activité récréative de tir de précision.**

Durée : 80 min Méthode : Activité pratique



Un briefing sur le champ de tir est nécessaire pour communiquer des renseignements essentiels et répondre aux questions éventuelles que les cadets pourraient avoir avant qu'ils participent à une activité de tir de précision. Le briefing sur le champ de tir est nécessaire pour s'assurer que le déroulement de l'activité de tir de précision sera sécuritaire.

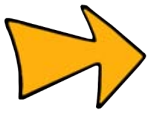

Le briefing de sécurité sur le champ de tir est habituellement effectuée par un officier de sécurité de champ de tir (OSCT), puisqu'il est responsable de la sécurité dans le champ.

DONNER UN BRIEFING SUR LE CHAMP DE TIR

Les éléments suivants pourraient faire partie du briefing. Ils devraient être modifiés en fonction des exigences de l'activité.

1. Mot de bienvenue et présentation du personnel.

2. Un aperçu de la disposition du champ de tir. Description des zones hors limite et des zones de danger, de l'emplacement des installations du champ de tir, du lieu des activités qui se déroulent simultanément et des chemins d'accès.

3. Les règles de sécurité générale.

4. Une explication de l'activité et de l'exercice de tir : type d'activité ou de formation à recevoir, distance, cibles à utiliser (nombre de coups et comment les tirer) et pointage.

5. L'équipement à utiliser (carabines, munitions et équipement de sécurité).

6. Les mesures de sécurité : les mesures de sécurité individuelle, les principes de sécurité liés à la carabine et l'état sécuritaire de la carabine.

7. Les commandements du champ de tir que l'on pourra entendre pendant l'activité.

8. Le commandement de cesser-le feu : quand l'utiliser, qui peut l'utiliser et comment agir lorsque l'on entend ce commandement.

9. Les actions immédiates et enrayages : les types d'enrayages qui pourraient se produire et les actions immédiates à entreprendre.

10. L'hygiène personnelle, comme se laver les mains après la manipulation des plombs ou des carabines.

11. Urgences et premiers soins : emplacement du poste de premiers soins, présentation du secouriste désigné, mesures à rendre en cas d'urgence, chemins d'accès d'urgence et plans d'intervention d'urgence.

12. Désignation des relèves : nombre, attribution et horaire des relèves.

13. Activités simultanées : type, temps, superviseurs ou BPR.

14. Éléments additionnels (s'assurer de la réussite des test de maniement, le temps limite pour l'activité (début de l'activité), les exigences de déclaration, les pauses, la distribution des repas et des collations, montage et démontage du champ de tir).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

15. Permettre aux cadets de poser des questions.

ACTIVITÉ

OBJECTIF

L'objectif de cette activité est de permettre aux cadets de participer à une activité récréative de tir de précision.

RESSOURCES

- des carabines à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- des bretelles de carabine à air comprimé des cadets (une par couloir de tir),
- des plombs pour carabine à air comprimé (selon l'activité choisie),
- des cadres de cible (un par couloir de tir),
- des cibles (selon l'activité choisie),
- des tapis de tir de précision (un par corridor de tir),
- des lunettes de sécurité (une paire par personne dans la pièce),
- une loupe .177 / .22,
- une jauge de correction,
- une grille de pointage,
- un chronomètre,
- des stylos et des crayons.



D'autres ressources requises pour les activités de tir de précision spécifiques se trouvent aux annexes.

DÉROULEMENT DE L'ACTIVITÉ

Aucun.

INSTRUCTIONS SUR L'ACTIVITÉ



S'assurer que tous les cadets ont réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets avant le déroulement de cette activité. Les cadets qui n'ont pas réussi le test de maniement de la carabine à air comprimé des cadets doivent le faire avant de tirer sur le champ de tir.

1. Informer les cadets des règles de sécurité ou de toutes autres directives relatives à l'activité.
2. Répartir les cadets en relèves d'après le nombre de couloirs de tir.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

3. Conduire une activité récréative de tir de précision en choisissant l'une des catégories suivantes :
   a. la classification,
   b. les activités amusantes,
   c. les activités chronométrées,
   d. les activités compétitives en équipe ou individuelles.

MESURES DE SÉCURITÉ

Les activités au champ de tir auront lieu conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002 *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

CONFIRMATION DU POINT D'ENSEIGNEMENT 1

La participation des cadets à l'activité servira de confirmation de l'apprentissage de ce PE.

CONFIRMATION DE FIN DE LEÇON

La participation des cadets à l'activité récréative de tir de précision servira de confirmation de l'apprentissage de cette leçon.

CONCLUSION

DEVOIR/LECTURE/PRATIQUE

Aucun.

MÉTHODE D'ÉVALUATION

Aucune.

OBSERVATIONS FINALES

Le tir de précision est une activité amusante et excitante qui requiert de la discipline personnelle et les compétences du travail d'équipe. Cette activité a également évolué pour atteindre des niveaux très compétitifs à la zone et aux niveaux provincial et national.

COMMENTAIRES/REMARQUES POUR L'INSTRUCTEUR

Des postes pour se laver les mains doivent être disponibles pour permettre le nettoyage une fois que l'activité est terminée.

DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

A0-027 A-CR-CCP-177/PT-002 Directeur - Cadets 3. (2005). *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*. Ottawa, Ontario : Ministère de la Défense nationale.

A0-041 OAIC 14-41 Directeur - Cadets 4. (2007). *Tir de précision, carabines et munitions*. Ottawa, Ontario, Ministère de la Défense nationale.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ACTIVITÉS RÉCRÉATIVES DE TIR DE PRÉCISION

CLASSIFICATION

- Classification (annexe B)

ACTIVITÉS AMUSANTES

- Pyramide (annexe C)
- Ballon de plage (annexe D)
- Ballons (annexe E)
- Boules de billard (annexe F)
- Fermer la lumière (annexe G)
- Héro du jour (annexe H)
- Pot de fleurs (annexe I)

ACTIVITÉS CHRONOMÉTRÉES

- Viser les points (annexe J)
- Grille de vitesse (annexe K)
- Course contre la montre (annexe L)
- Cible de fléchettes (annexe M)
- Couper les mèches (annexe N)
- Tuer les mouches (annexe O)
- Bonne casse! (annexe P)

ACTIVITÉS COMPÉTITIVES EN ÉQUIPE OU INDIVIDUELLES

- Simulation de championnat - étape 1 (annexe Q)
- Simulation de championnat - étape 2 (annexe R)

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CLASSIFICATION

ACTIVITÉ DE CLASSIFICATION

Objectif : Donner l'occasion aux cadets d'obtenir des classifications de tir de précision.

Pointage : Les normes des niveaux de qualification sont les suivantes :

1. Tireur de précision : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 3 cm de diamètre.
2. Tireur d'élite première classe : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2.5 cm de diamètre.
3. Tireur expert : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 2 cm de diamètre.
4. Tireur émérite : Deux groupements de tir de cinq plombs à l'intérieur d'un cercle de 1.5 cm de diamètre.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de tir de groupement pour carabine à air comprimé du *Mouvement des cadets du Canada* CCT200GRTD (deux par participant),
- le gabarit de groupement pour carabine à air comprimé de la publication A-CR-CCP-177/PT-002 (p. B1-1),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

L'équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir de précision,
- un gant de tir de précision,
- un chapeau.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer deux cibles à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur les cibles et de les fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève pour qu'ils en tirent 5 au centre de chaque cible.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points à l’aide du gabarit de groupement pour carabine à air comprimé.
9. Inscrire les points et permettre aux cadets de conserver leurs cibles.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation des mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

PYRAMIDE

Objectif : Tirer des plombs dans chaque pointe de la pyramide.

Pointage : Accorder les points comme suit :

1. trois points pour chaque coin de la pyramide touché,
2. deux points lorsque le cadet a touché le coin à un bloc près,
3. un point lorsque le cadet a touché le coin à deux blocs près.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (6 par participant),
- la cible de l'activité « Pyramide » (une par participant),
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner six plombs à chaque cadet de la relève pour qu'ils en tirent deux (2) dans chaque coin de la pyramide.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder trois minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Attribuer les points comme suit :
   (a) trois points pour chaque coin touché,
   (b) deux points lorsque le cadet a touché le coin à un bloc près,
   (c) un point lorsque le cadet a touché le coin à deux blocs près.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « PYRAMIDE »

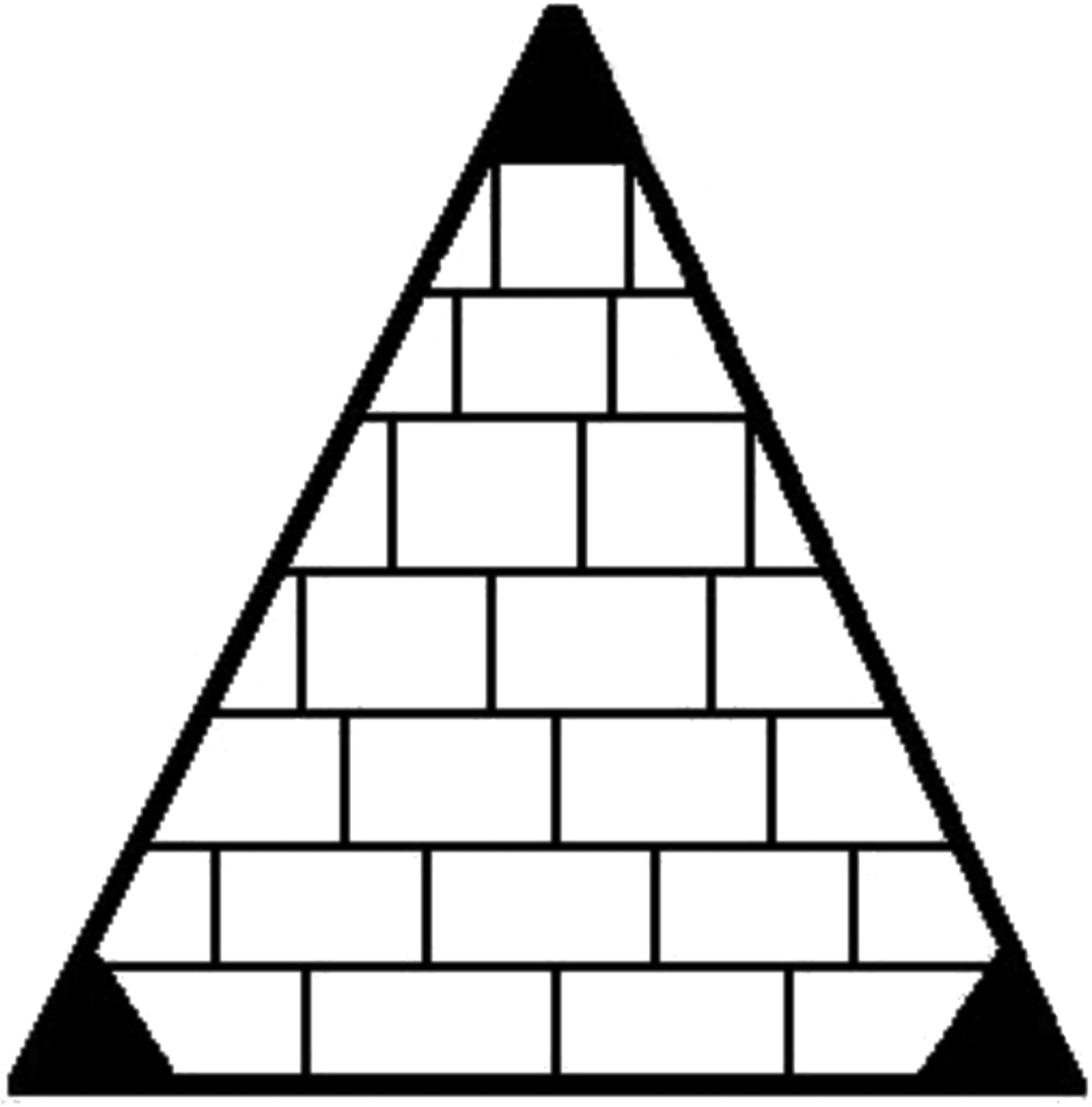

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

BALLON DE PLAGE

Objectif : Tirer 10 plombs dans le cercle noir du ballon de plage.

Pointage : Un point sera accordé par coup réussi dans le cercle noir.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de l'activité « ballon de plage » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour qu'ils les tirent dans le cercle noir du ballon de plage.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 10 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par plomb tiré dans le cercle noir.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « BALLON DE PLAGE »



Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

BALLONS

Objectif : Tirer des plombs dans les ballons.

Pointage : Un point sera accordé par ballon touché par un plomb.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (20 par participant),
- une cible de l’activité « Ballons » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs à chaque cadet de la relève pour qu'ils en tirent un dans chaque ballon.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par ballon touché.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Nota : On peut utiliser de réels ballons au lieu de cibles en papier.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « BALLONS »

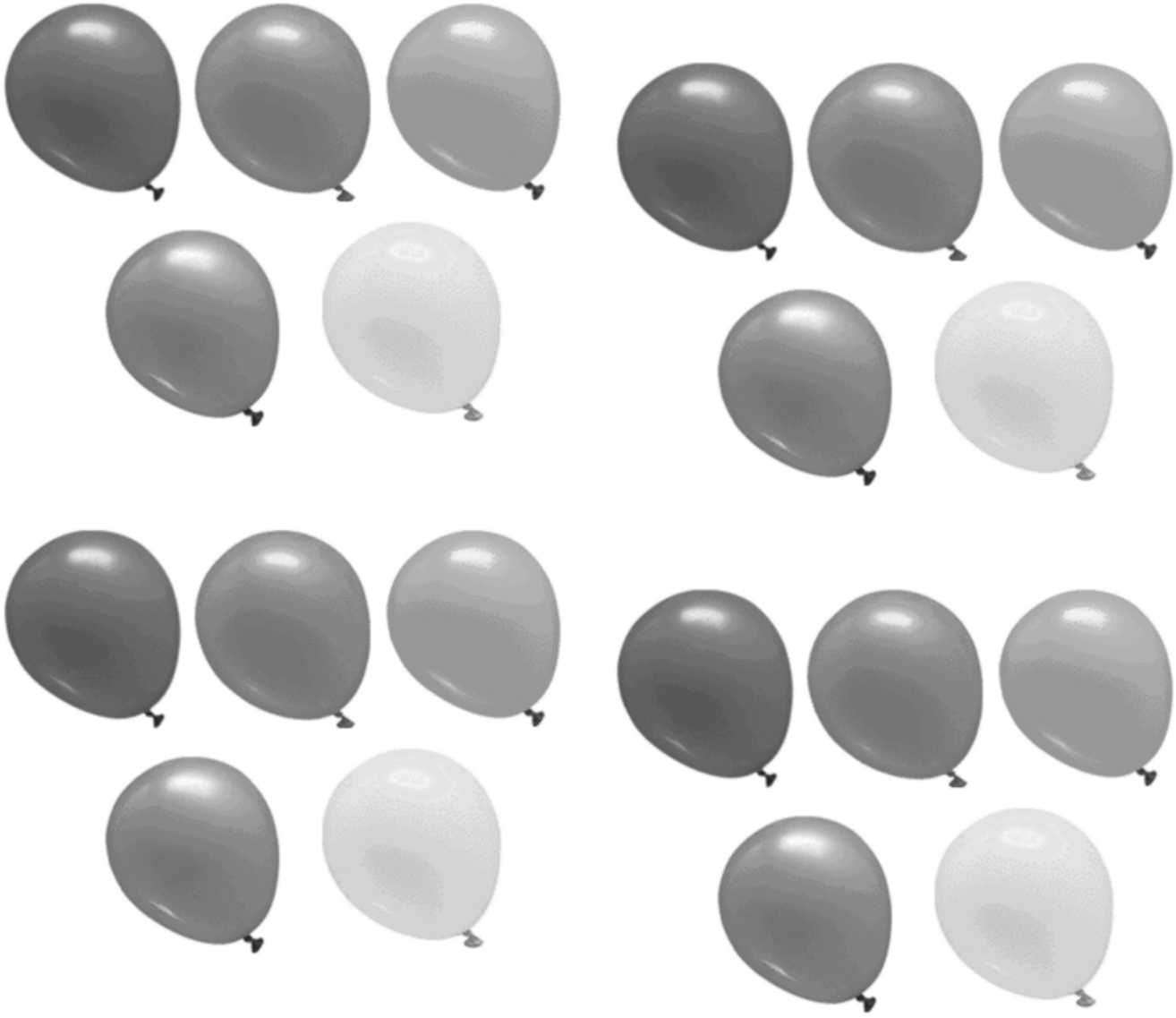

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

BOULES DE BILLARD

Objectif : Les cadets recevront 15 plombs et auront 15 minutes pour tirer un plomb au centre de chaque bille de billard.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de chaque bille de billard trouée d'un plomb dans son cercle central. La valeur de chaque boule se trouve sur la feuille de pointage de l'activité « Boules de billard ».

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (15 par participant),
- une cible de l'activité « Boules de billard » (une par participant),
- une feuille de pointage de l'activité « Boules de billard »,
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 15 plombs à chaque cadet de la relève pour qu'ils en tirent un dans chaque boule de billard.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Marquer les points en accordant un point par bille touchée.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « BOULES DE BILLARD »

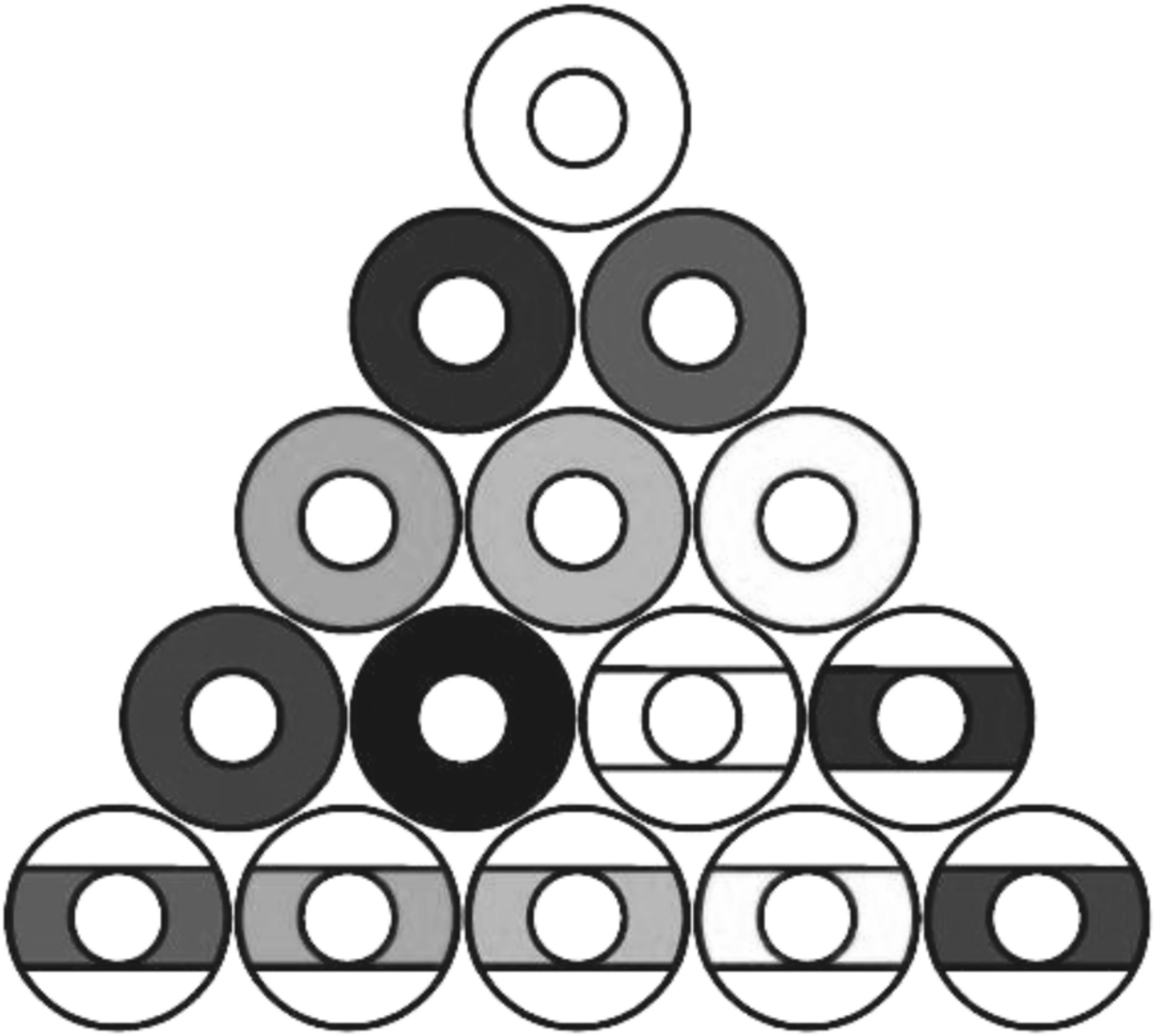

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FEUILLE DE POINTAGE DE L'ACTIVITÉ « BOULES DE BILLARD »

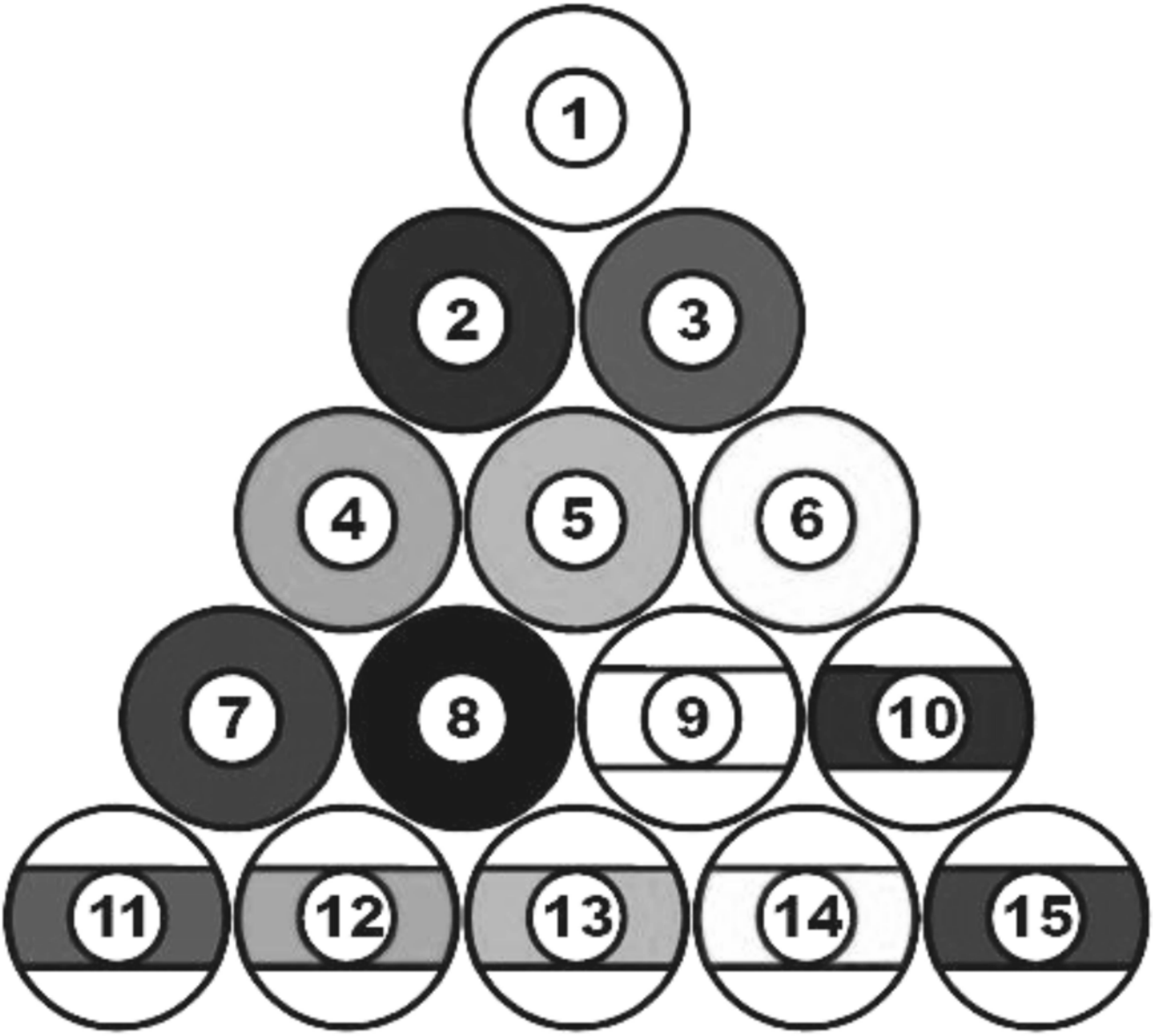

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

ÉTEINDRE LES LUMIÈRES

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 15 minutes pour briser les 6 ampoules.

Pointage : Un point est accordé pour chaque ampoule brisée et deux points pour chaque filament brisé. Aucun point ne sera accordé pour un tir sur le culot à vis.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de l’activité « Éteindre la lumière » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « ÉTEINDRE LES LUMIÈRES »

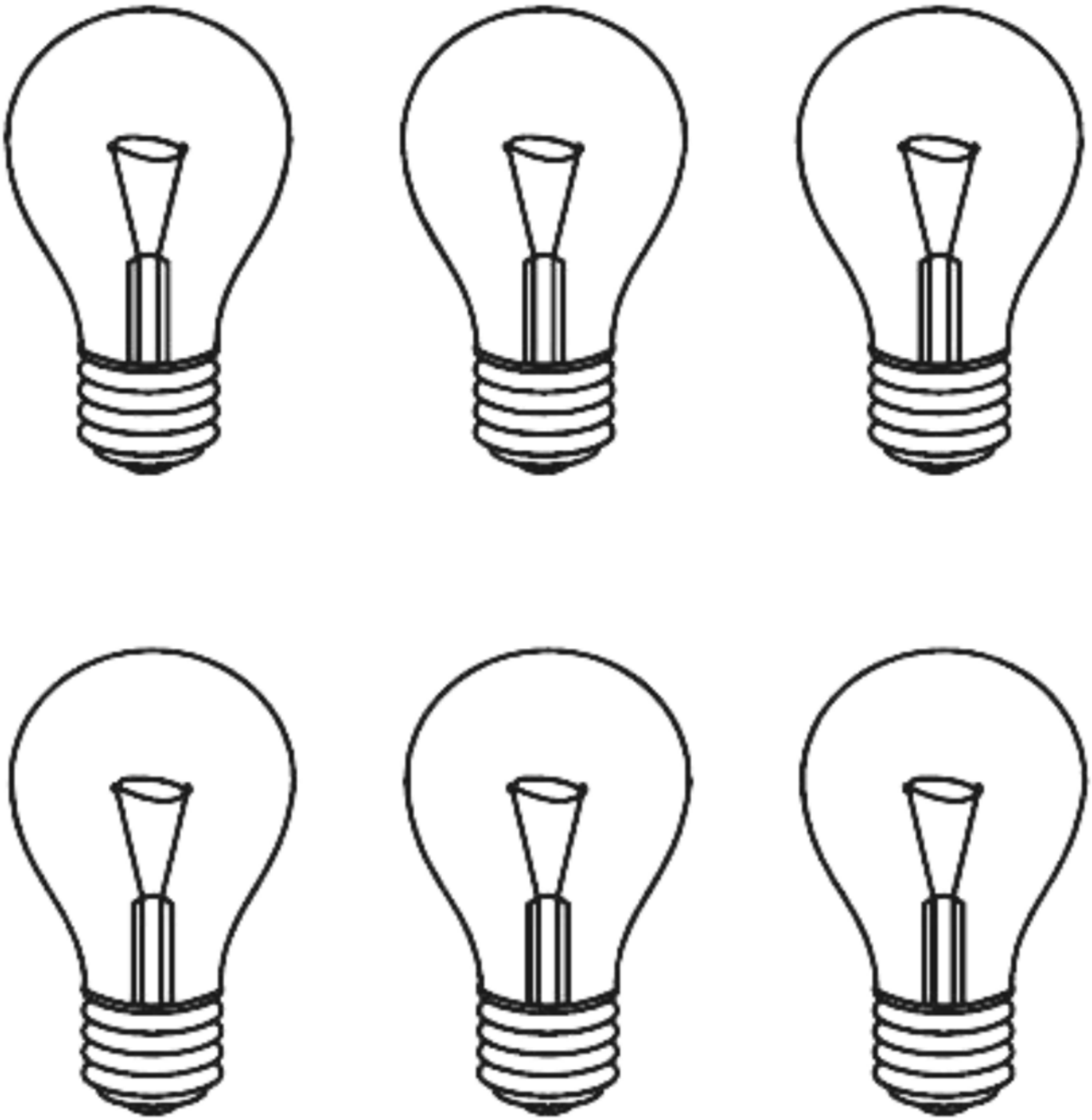

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

HÉRO DU JOUR

Objectif : Les cadets recevront 5 plombs et auront 10 minutes pour tirer sur (couper) la mèche de la dynamite.

Pointage : Pour désamorcer la dynamite, le cadet doit atteindre la mèche au-dessus de la séparation sans frapper la dynamite. Si la mèche est atteinte en dessous de la séparation, les trois morceaux doivent être atteints pour désamorcer la dynamite. Un tir sur la dynamite la fera exploser.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- cinq plombs pour carabine à air comprimé (cinq par participant),
- des cibles pour l’activité « Héro du jour » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner cinq plombs à chaque cadet de la relève pour qu'il tire sur la mèche.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 10 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « HÉRO DU JOUR »

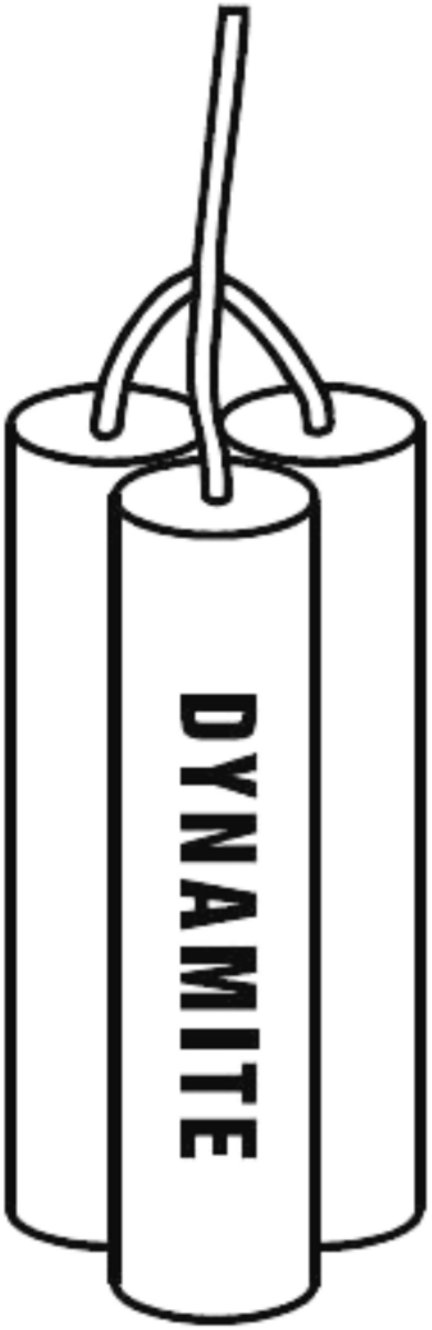

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

POT DE FLEURS

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 15 minutes pour frapper n'importe quelle partie de la fleur.

Pointage : Un point est accordé pour chaque tir sur un pétale, une feuille ou la tige et deux points pour chaque tir au centre de la fleur. Un point sera soustrait pour chaque tir sur le pot de fleurs.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé Des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible de l'activité « Pot de fleurs » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l'OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- les tirs croisés,
- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « POT DE FLEURS »

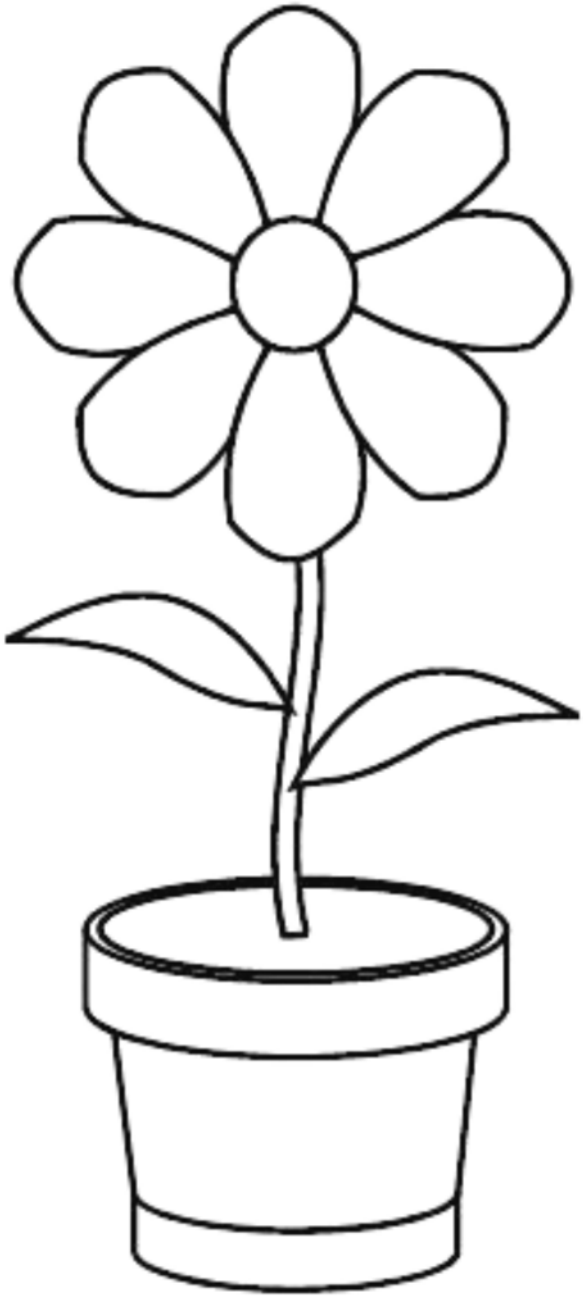

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

VISER LES POINTS

Objectif : Tirer des plombs dans les cercles sur la cible, dans un délai fixé.

Pointage : Un point est accordé par point noir touché par un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible de l’activité « Viser les points » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner huit plombs aux cadets de la relève pour qu'ils en tirent un dans chaque point noir, en sens horaire.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder quatre minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
8. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
9. Marquer les points en accordant un point par point noir touché.
10. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- un chargeur de plombs,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « VISER LES POINTS »

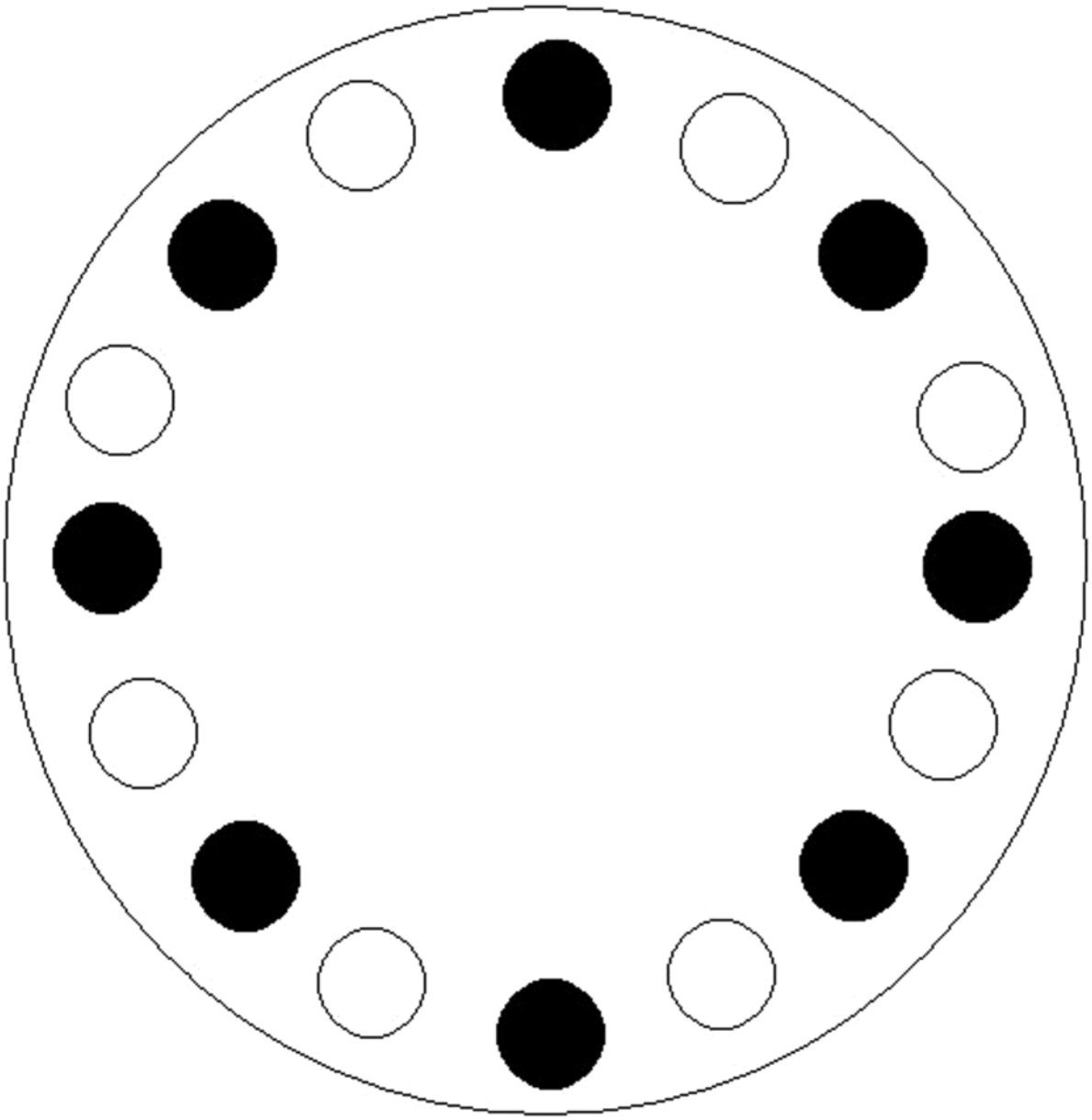

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

GRILLE DE VITESSE

Objectif : Tirer des plombs dans les cercles sur la cible, dans un délai fixé.

Pointage : Un point est accordé pour chaque cercle touché par un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un chargeur de cinq plombs pour carabine à air comprimé des cadets (trois par couloir de tir),
- des plombs de carabine à air comprimé (15 plombs par participant),
- une cible de l’activité « Grille de vitesse » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 15 plombs aux cadets, préchargés dans trois chargeurs à cinq plombs.
5. Demander aux cadets de tirer un plomb dans chaque cercle sur la cible.
6. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
7. Accorder huit minutes aux cadets pour terminer le tir.
8. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
9. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
10. Marquer les points en accordant un point par cercle touché.
11. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « GRILLE DE VITESSE »

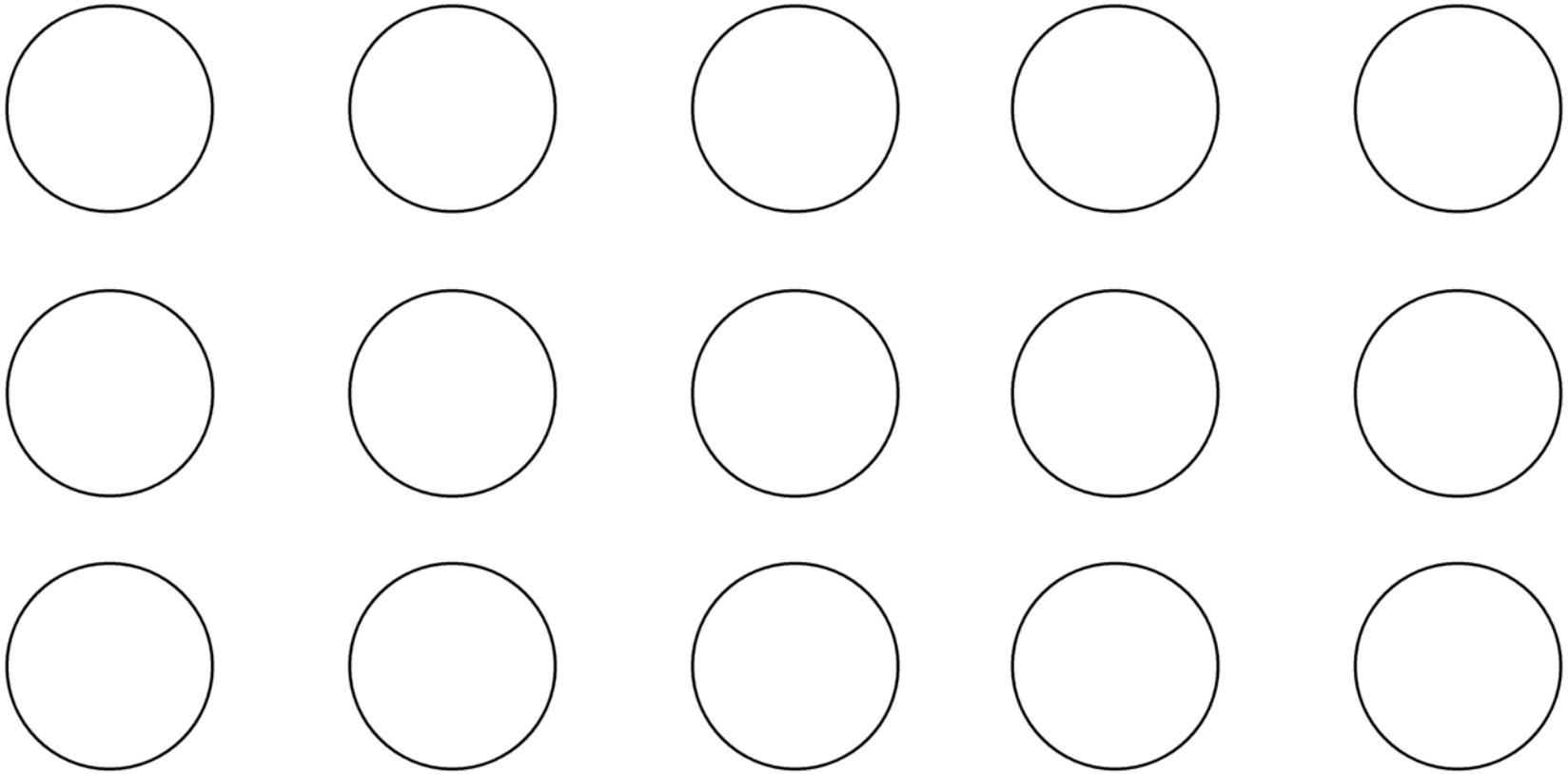

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf. Verify against the official publication.

COURSE CONTRE LA MONTRE

Objectif : Tirer des plombs dans les heures désignées (numéros), dans un délai fixé.

Pointage : Accorder un point pour chaque heure (numéro) correctement touchée d'un plomb dans le délai fixé.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- un chargeur de cinq plombs pour carabine à air comprimé des cadets (trois par couloir de tir),
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible de l’activité « Course contre la montre » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner six plombs aux cadets pour qu'ils en tirent un dans chaque heure (numéro) lorsqu’on la nomme.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Demander à l'OSCT de nommer un numéro aux 10 secondes en utilisant l'horloge, six numéros au total.
7. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
8. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
9. Marquer les points en accordant un point pour chaque heure (numéro) correctement touchée d'un plomb dans le délai fixé.
10. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports utilisés pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « COURSE CONTRE LA MONTRE »

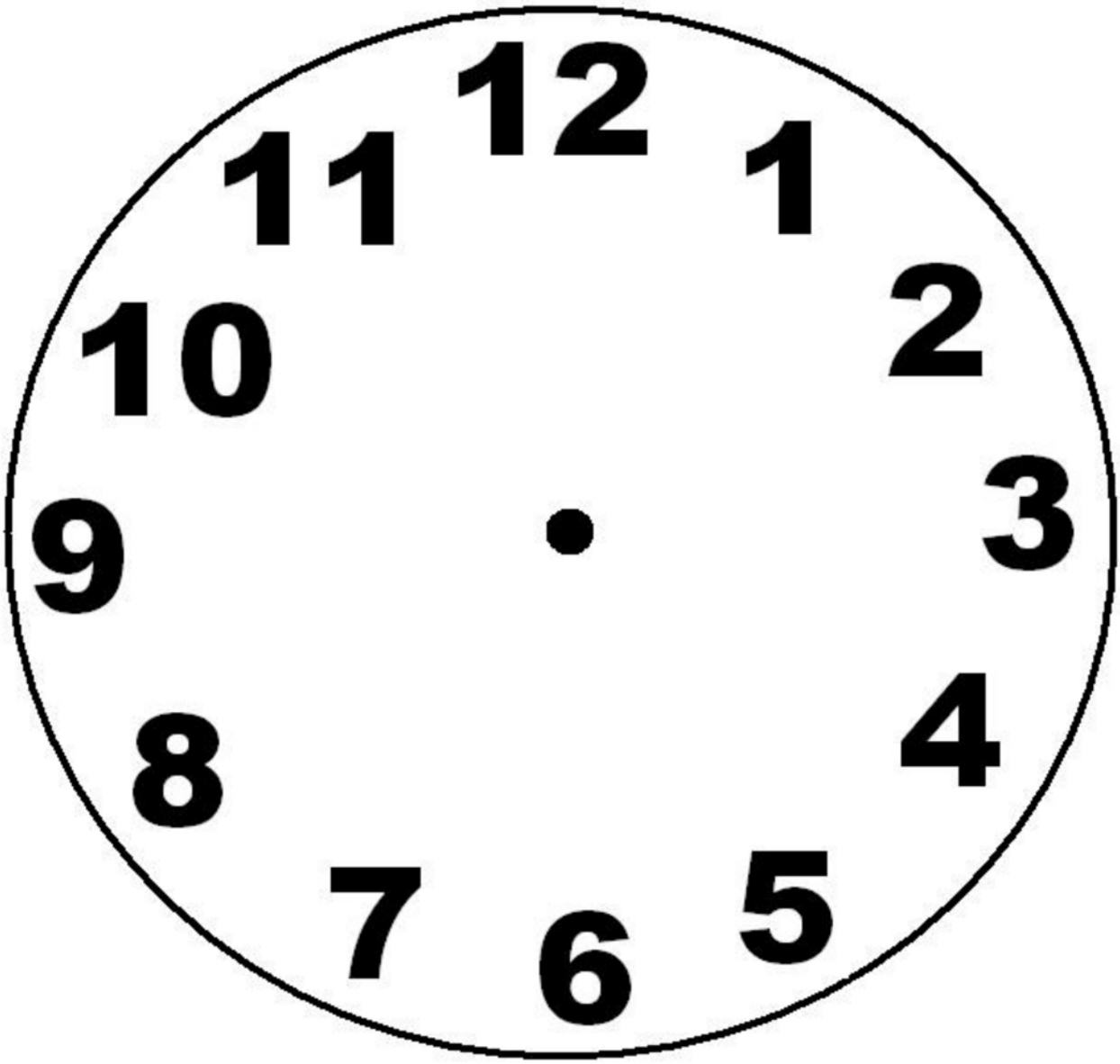

Nom : _____ Date : _____

Témoin : _____ Résultat : _____

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FLÉCHETTES

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 30 secondes pour tirer sur les pointages les plus élevés de la cible.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de l'endroit où se trouve chaque plomb dans les quartiers de la cible. Le centre de la cible a une valeur de 25 points et la partie autour de la cible dotées de chiffres n'a aucune valeur.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de l'activité « fléchettes » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet de la relève pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève à un intervalle de 30 secondes, à partir du moment où l'OSCT donne le commandement.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L'ACTIVITÉ « FLÉCHETTES »

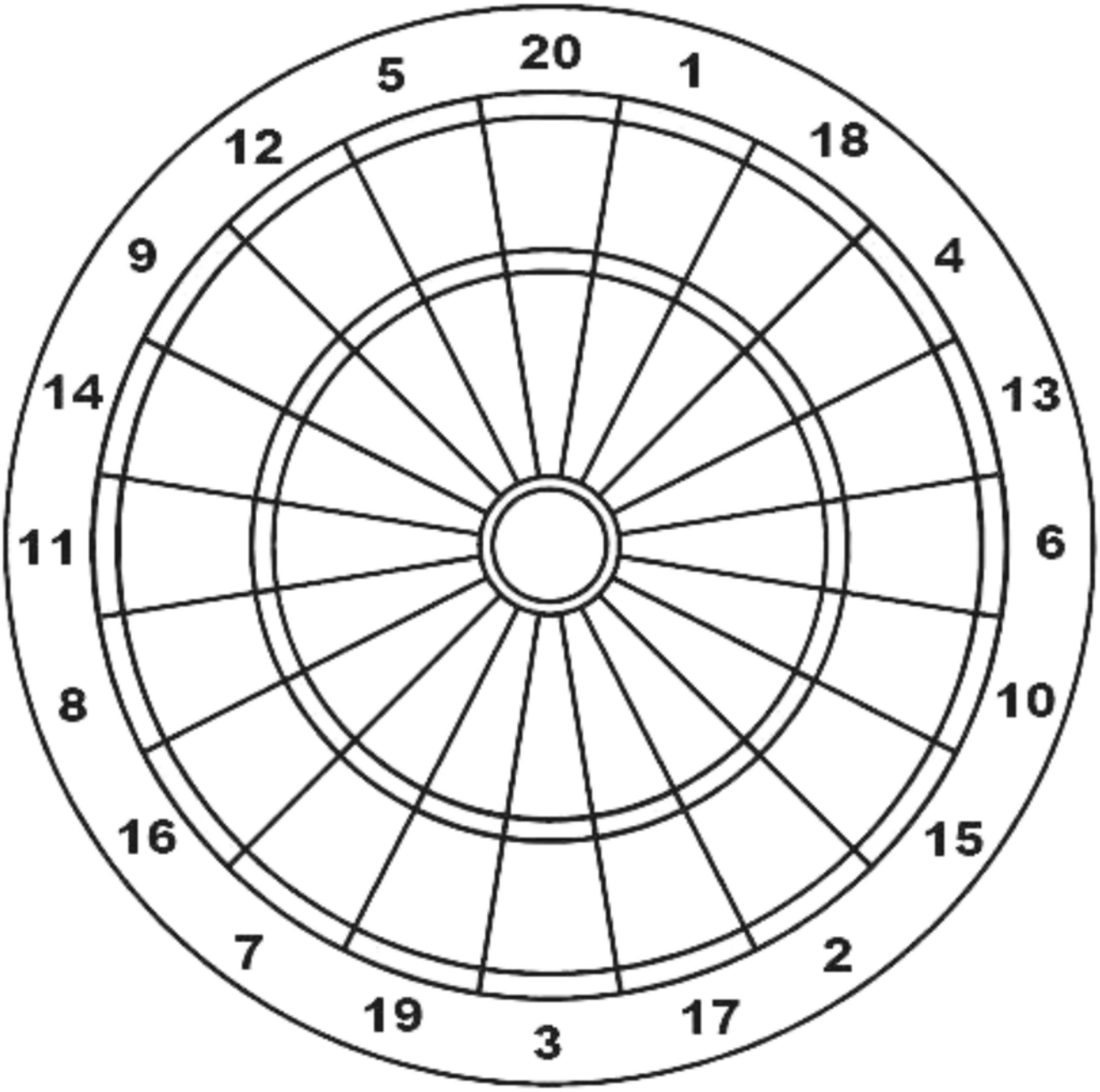

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

COUPER LES MÈCHES

Objectif : Les cadets recevront 10 plombs et auront 30 secondes pour tirer sur les mèches des 4 ensembles de bâtons de dynamite.

Pointage : Les cadets doivent atteindre n'importe quelle partie de la mèche sans atteindre la dynamite. Les quatre tiges de la mèche doivent être atteintes pour désamorcer la dynamite.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de l'activité « Couper les mèches » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève à un intervalle de 30 secondes, aux commandements donnée par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « COUPER LES MÈCHES »

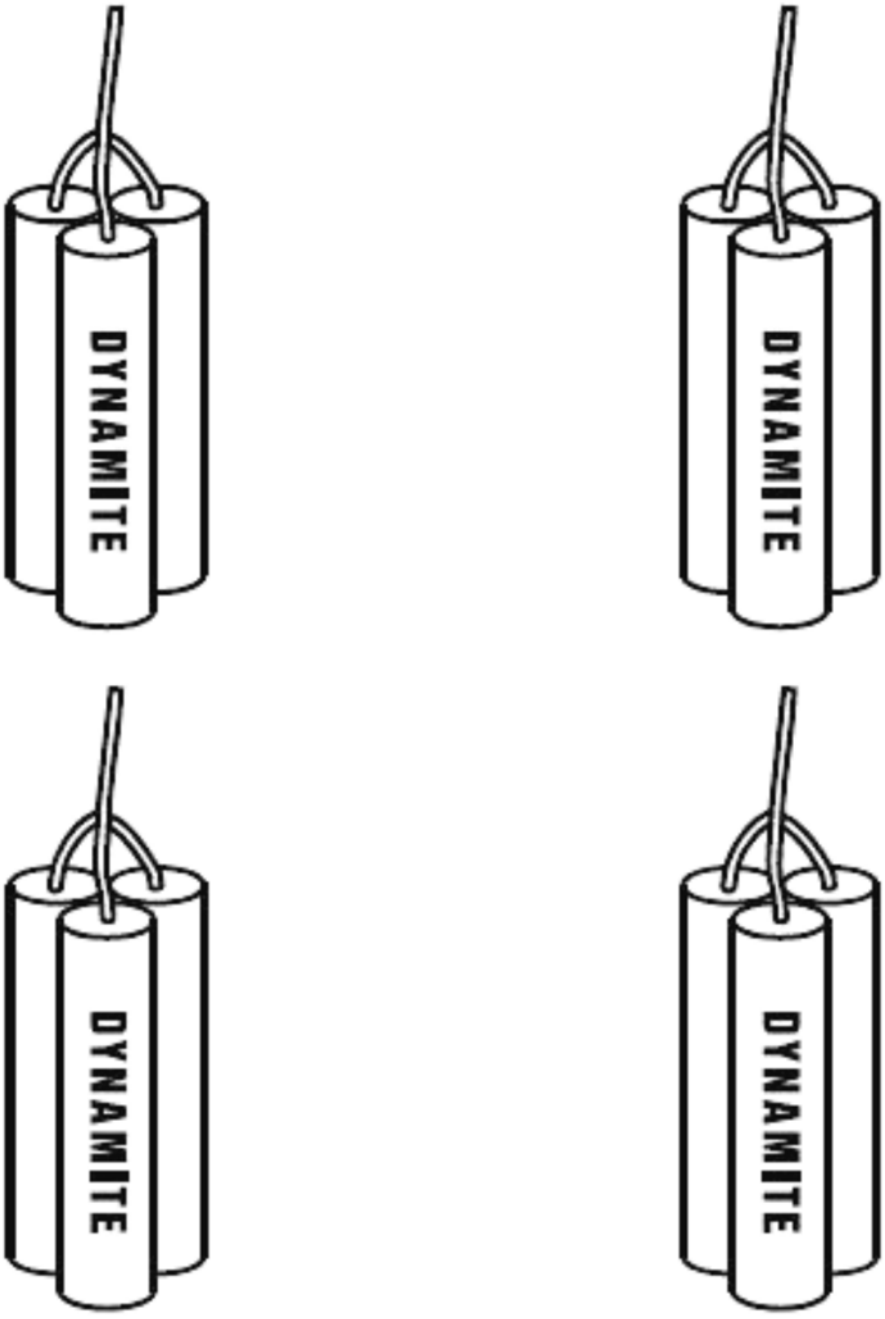

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

TUER LES MOUCHES

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de diriger une activité chronométrée de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant le nombre de mouches atteintes. Chaque mouche peut seulement être atteinte une fois.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (20 par participant),
- une cible de l'activité « Tuer les mouches » (une par participant),
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs à chaque cadet pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève à un intervalle de 5 minutes, aux commandements donnée par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Nota : Pour augmenter le niveau de difficulté de cette activité, raccourcir le délai fixé.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « TUER LES MOUCHES »

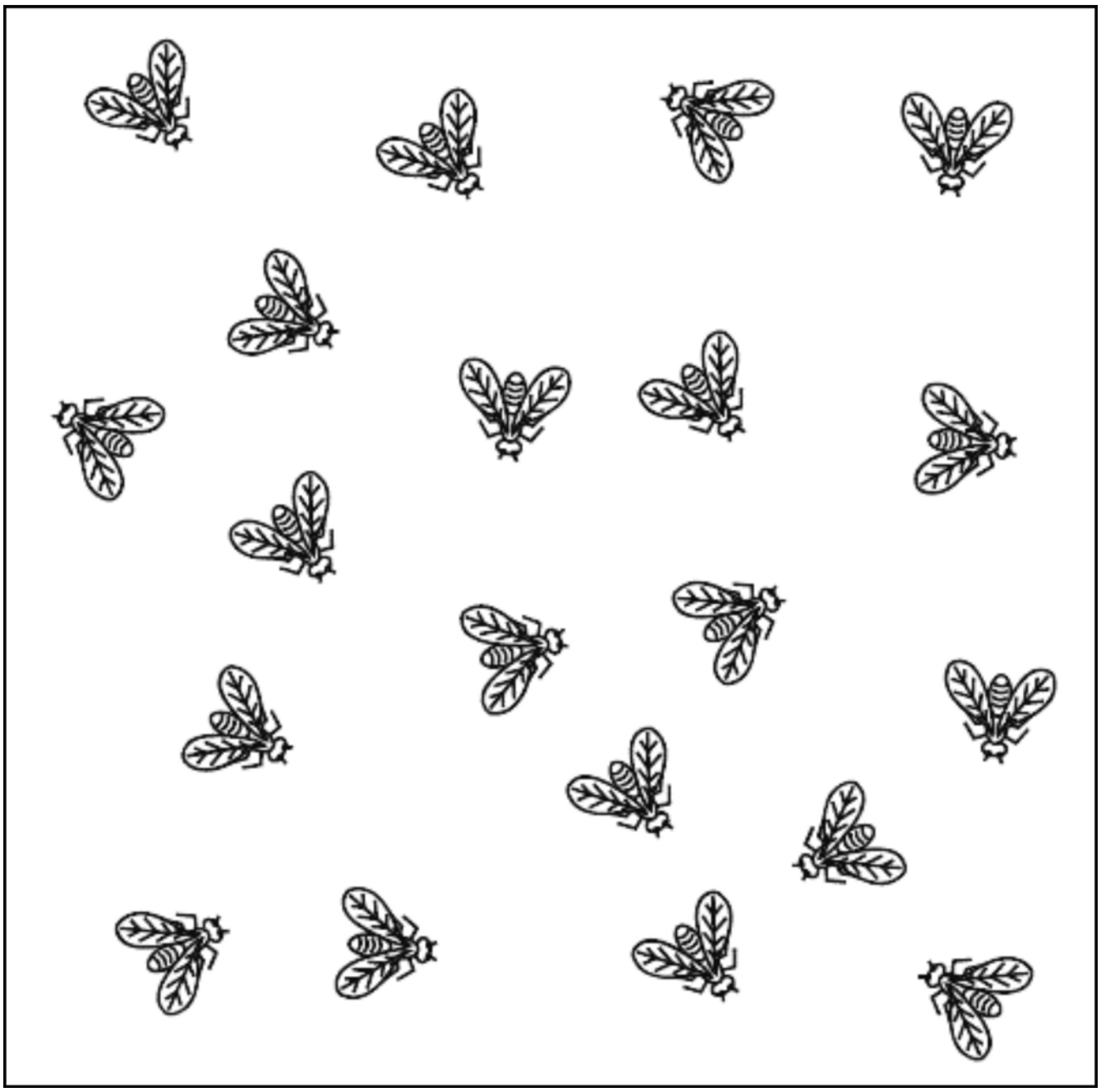

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

BONNE CASSE!

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de diriger une activité chronométrée de tir de précision avec la carabine à air comprimé.

Pointage : Le pointage sera calculé en totalisant la valeur de chaque boule de billard trouée d'un seul plomb dans son cercle central. Les trous de plomb supplémentaires donneront un pointage de zéro.

Équipement requis :

- l'équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 par participant),
- une cible de « Bonne casse! » (une par participant),
- une feuille de pointage de billes de billard,
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l'activité.
2. Distribuer une cible à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d'écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs à chaque cadet pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève à un intervalle de 5 minutes, aux commandements donnée par l'OSCT.
6. Retourner les plombs non utilisés au contrôleur de plombs.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Calculer les points (voir ci-dessus).
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l'avant-bras,
- un télescope d'observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CIBLE DE L’ACTIVITÉ « BONNE CASSE! »

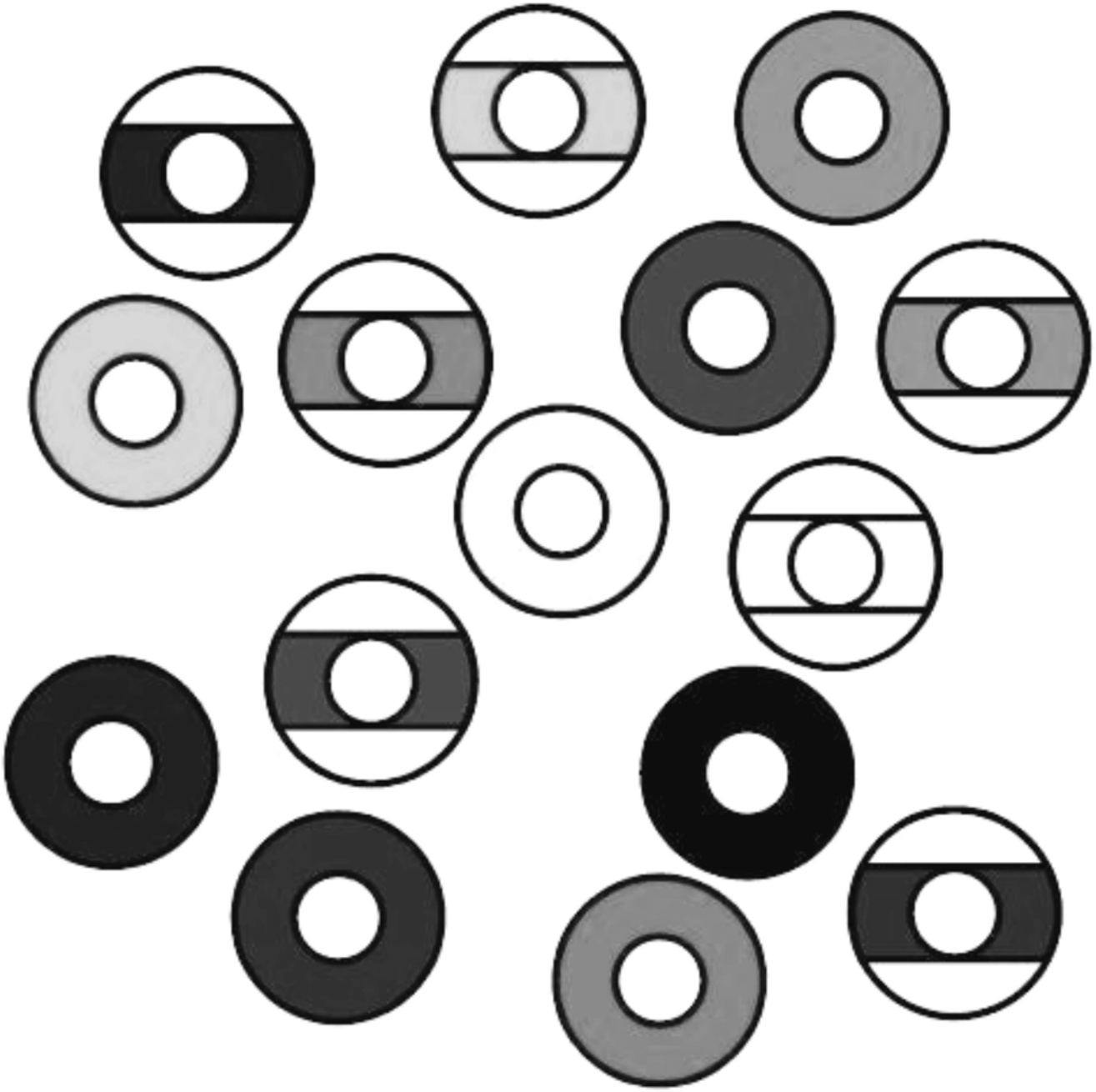

Nom : Date :

Témoin : Résultat :

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

FEUILLE DE POINTAGE DE L'ACTIVITÉ « BONNE CASSE! »

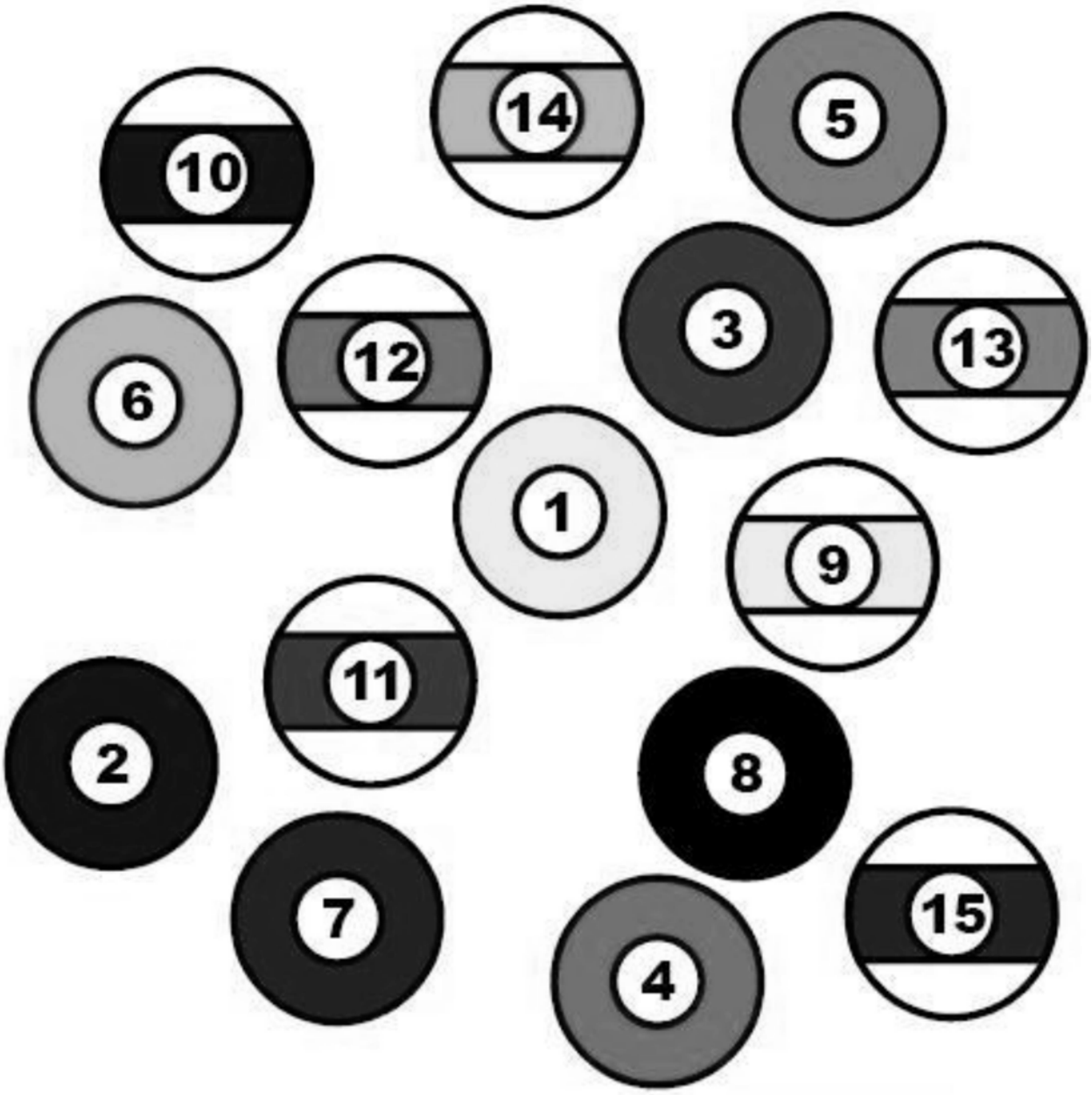

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

CETTE PAGE EST INTENTIONNELLEMENT LAISSÉE EN BLANC

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

SIMULATION DE CHAMPIONNAT – ÉTAPE 1

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de participer à une compétition dans une simulation de championnat - étape 1 du SCTMCC (joute 1.1) prévue pour la sélection d'équipe :

- faire compétition individuellement contre les autres;
- tirer à une distance de 10 m;
- tirer en position couchée non soutenue;
- tirer une cible par relève;
- charger un plomb à la fois;
- coacher sur le pas de tir selon ce qui est permis.

Nota : Cette activité doit se dérouler conformément à la partie 4, section 3 de la publication ACRCCP177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets* de la façon suivante :

- Chaque cible de compétition du MCC représente un maximum de 100 points possibles (10 diagrammes d'une valeur de 10 points chacun).
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le trou du plomb.
- Les trous de plomb situés à l'extérieur des cercles de pointage reçoivent une valeur de zéro.
- Si plusieurs plombs sont tirés sur un diagramme, le trou de plomb avec la plus haute valeur sera éliminé jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un trou de plomb sur le diagramme. Deux points seront soustraits pour chaque trou de plomb en trop.
- Seul le nombre prévu de trous de plomb peuvent être tirés sur chaque diagramme (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier diagramme, un autre diagramme de la cible restera sans trou de plomb).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (10 plombs par participant),
- une cible de compétition du MCC CCT2001AR853,
- une loupe .177 / .22 pour le comptage des points,
- une jauge de correction,
- une grille de pointage,
- un cadre de cible,
- un chronomètre.

L’équipement optionnel pour le tir se limite à ce qui suit :

- une bretelle de carabine à air comprimé des cadets,
- une veste de tir de précision,
- un gant de tir de précision,
- un chapeau.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Remettre une cible de compétition du MCC à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur la cible et de la fixer au cadre de cible.
4. Donner 10 plombs aux cadets pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 15 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Évaluer les cibles à l’aide de la loupe ou du gabarit de pointage.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

SIMULATION DE CHAMPIONNAT – ÉTAPE 2

Objectif : Donner l'occasion aux cadets de participer à une compétition dans une simulation de championnat - étape 2 du SCTMCC (joute 1.2 A) prévue pour la compétition d'équipe :

- participer à une compétition en équipe de cinq concurrents;
- tirer à une distance de 10 m;
- tirer en position couchée non soutenue;
- tirer deux cibles par relève;
- tirer à deux relèves;
- charger un plomb à la fois;
- coacher sur le pas de tir selon ce qui est permis.

Nota : Cette activité doit se dérouler conformément à la partie 4, section 3 de la publication ACRCCP177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*.

Pointage : Marquer les points conformément aux instructions de la publication A-CR-CCP-177/PT-002, *Mouvement des cadets du Canada : Manuel de référence – Programme de tir de précision des cadets*, y compris :

- Chaque membre peut accumuler un maximum de points possibles de 400 points (40 diagrammes d'une valeur de 10 points chacun).
- Les quatre meilleurs concurrents pourront accumuler un maximum de points possibles de 1600 points pour l'équipe.
- Tous les trous de plomb sont marqués d'après la plus haute valeur du cercle de pointage touché par le trou du plomb.
- Les coups qui sont à l'extérieur des cercles de pointage reçoivent une valeur de zéro.
- Si plusieurs plombs sont tirés sur un diagramme, les coups avec la plus haute valeur seront éliminés jusqu'à ce qu'il ne reste qu'un coup sur la cible. Deux points seront soustraits pour chaque trou de plomb en trop.
- Seul le nombre prévu de coups peuvent être tirés sur chaque diagramme (p. ex., si deux coups sont tirés sur le premier diagramme, un autre diagramme de la cible restera sans trou de plomb).

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.

Équipement requis :

- l’équipement de tir de précision pour carabine à air comprimé,
- une carabine à air comprimé des cadets,
- des plombs de carabine à air comprimé (40 plombs par participant),
- une cible de compétition pour la carabine à air comprimé CCT2001AR853,
- une loupe .177 / .22 pour le comptage des points,
- une jauge de correction,
- une grille de pointage,
- des cadres de cible,
- un chronomètre.

Instructions sur l'activité :

1. Donner un briefing aux cadets sur l'activité dirigée incluant toutes les mesures de sécurité ou de toute autre directive relative à l’activité.
2. Distribuer deux cibles de compétition du MCC à chaque cadet.
3. Demander aux cadets d’écrire leur nom et la date sur chaque cible et de les fixer au cadre de cible.
4. Donner 20 plombs aux cadets pour tirer.
5. Demander aux cadets de tirer en relève aux commandements donnés par l’OSCT.
6. Accorder 30 minutes aux cadets pour terminer le tir.
7. Demander aux cadets de récupérer leurs cibles.
8. Évaluer les cibles à l’aide de la loupe ou du gabarit de pointage.
9. Permettre aux cadets d'examiner leurs cibles et de les conserver.
10. Répéter les étapes 2 à 9.

Les actions et les équipements suivants sont interdits :

- des modifications, autres que celles permises dans la publication A-CR-CCP-177/PT-002, partie 4, section 4, para 5.3,
- des supports pour la carabine ou l’avant-bras,
- un télescope d’observation,
- l'utilisation de mires non fournies avec la carabine à air comprimé des cadets,
- du coaching.

Unofficial convenience copy of A-CR-CCP-801/PF-002, cached 2026-11-08 from https://app.cadets.gc.ca/cadet-publications/A-CR-CCP-801-PF-002/A-CR-CCP-801-PF-002.pdf.
Verify against the official publication.